

dial

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13 - FAX. (1) 43.31.19.83

Hebdomadaire - n° 1846 - 10 février 1994 - 5 F

D 1846 HAÏTI: MASSACRE À CITÉ SOLEIL

Notre dernière chronologie des événements s'arrêtait au 7 décembre 1993 (cf. DIAL D 1834). Le 15 décembre, la démission du premier ministre Malval ouvrait une période de confusion politique et l'apparition d'un sérieux désaccord entre lui et le président Aristide sur la recherche d'un dialogue national. Le projet Malval de conférence nationale de réconciliation, qui se serait tenue à Port-au-Prince, était alors remplacé par celui d'une conférence nationale convoquée à Miami par le président Aristide: elle allait effectivement se tenir du 14 au 16 janvier 1994, mais sans effet particulier. Parallèlement, les "pays amis d'Haïti" (Canada, États-Unis, France et Venezuela) se mettaient à prôner un durcissement par l'ONU des sanctions internationales à l'encontre des militaires haïtiens. En début février, rien ne s'était concrétisé en ce sens.

Pendant ce temps-là la répression s'est poursuivie. Elle provoquait, en décembre, la naissance dans certains milieux religieux d'un "réseau de résistance" à la dictature militaire. Pour leur part, les évêques d'Haïti signaient le 17 décembre un long message de Noël, dans les mêmes termes que leur message du 16 octobre précédent (cf. DIAL D 1834), c'est-à-dire sans analyse des causes de la situation. Le 27 décembre, un commando néo-duvaliériste du Front pour l'avancement et le progrès d'Haïti (FRAPH) incendiait une partie du bidonville de Cité Soleil, à Port-au-Prince. Récit et bilan des victimes ci-dessous.

Note DIAL

COMMISSION ARCHIDIOCÉSAINE JUSTICE ET PAIX DE PORT-AU-PRINCE

27 décembre 1993 à Cité-Soleil: l'horreur portée à son comble Bilan provisoire des cas de disparitions, de morts et de blessés

Le 27 décembre 1993, un drame inqualifiable s'est produit à Cité Soleil. Et il n'est pas possible jusqu'à présent de dresser un bilan définitif des dégâts ni de chiffrer le nombre exact des victimes.

Toutefois les informations et les divers témoignages recueillis par la Commission archidiocésaine Justice et Paix ne permettent pas d'établir que:

- le nommé Issa Paul ait été effectivement victime du supplice du collier (père Lebrun);
- la responsabilité de cet assassinat puisse être attribuée à des individus connus sous l'étiquette de Lavalas;
- toutes les malheureuses et innocentes victimes aient pu bénéficier du secours et de l'aide comme annoncées dans la presse locale et étrangère.

Au contraire, la Commission archidiocésaine Justice et Paix, qui a pu établir un décompte provisoire de cinquante (50) morts et portés disparus, a pu constater que:

- le vrai contexte du drame n'est pas vraiment relaté par les agences d'informations;
- dans cette affaire, l'organisation politique dénommée FRAPH était curieusement et

dangereusement investie du droit de décider: Qui doit vivre? Qui doit mourir?;

- l'aide aux victimes est parfois compromise ou bien détournée;
- les cas de disparitions et de morts provisoirement enregistrés par la Commission sont au-delà des chiffres diffusés jusque-là dans la presse.

Le contexte du drame

Le contexte dans lequel s'est déroulée cette journée de terreur à Cité Soleil doit être éclairci et les circonstances qui l'entourent élucidées. Car considérer les actes d'horreur qui se sont posés comme une réaction spontanée à l'assassinat d'Issa Paul est inexact. L'offensive semble avoir été programmée; la mort du nommé Issa Paul ne fournira qu'un prétexte en ce sens.

En effet, une atmosphère lourde de menaces régnait dans la Cité pendant plusieurs jours précédant le 27 décembre. Nombreux étaient les cas de violations des droits de l'homme enregistrés, violations commises par des "civils armés" se réclamant de l'organisation dénommée FRAPH. Des rumeurs faisaient état qu'en haut lieu, il a été décidé de vider la Cité de ses habitants actuels. Parce que, non seulement, ils ont voté le 16 décembre pour le président Aristide, mais parce qu'ils ne veulent pas, malgré la faim et la répression, adhérer en masse au FRAPH.

De plus, il n'est pas relaté par les agences d'information que le nommé Issa Paul se trouvait à la tête d'un groupe carnavalesque lors de la visite de l'ambassadeur des Etats-Unis, le 23 décembre 1993, à Cité Soleil. Ce groupe scandait ce jour-là des slogans hostiles au président Aristide et proférait de très fortes menaces contre les pauvres habitants de la Cité. Qui a donc mobilisé ce groupe dirigé par Issa Paul? L'argent distribué à ce moment, à qui a-t-il été remis? Quels liens existaient entre Issa Paul (et son groupe) et ceux qui étaient chargés d'accueillir l'ambassadeur et d'en préparer le décor?

Car des informations de sources concordantes attestent que le nommé Issa Paul aurait fait les frais des rivalités éclatées entre lui et son groupe suite à la prestation du 23 décembre. D'autant plus que le cas du supplice du collier (père Lebrun) avancé dans le cas de Issa Paul revêt d'un caractère très insolite. Comment donc expliquer que le visage de la victime a été parfaitement reconnaissable? Alors que le collier lui aurait été introduit par la tête et qu'il n'y a pas eu d'intervention pour limiter les dégâts.

Qui doit vivre? Qui doit mourir? : une prérogative du FRAPH.

L'organisation politique dénommée FRAPH est dénoncée pour sa participation dans les nombreux actes de barbarie enregistrés le 27 décembre 1993. De même, son implication est reconnue dans la campagne de terreur qui a précédé la journée du 27 décembre. Des individus armés s'identifiant comme membres de cette organisation n'ont-ils pas contraint les chauffeurs de la Cité à arborer une nouvelle inscription: Cité Simone au lieu de Cité Soleil? Durant tout le déroulement du drame, sous les yeux et la protection des forces militaires et policières, ces individus ont commis les pires exactions: bastonnades, assassinats, arrestations... Ils ont même forcé les sapeurs pompiers à rebrousser chemin parce qu'ils n'ont pas encore besoin, disent-ils, de leur présence: Cité Soleil doit être transformée en un terrain de football. Des grenades incendiaires ont été lancées sur des maisonnettes en bois ou en carton. Des cadavres ont été emmenés dans des lieux demeurés jusqu'à présent inconnus; les cas de personnes portées disparues sont nombreux.

La commission archidiocésaine Justice et Paix a encore en mémoire le témoignage frémissant d'un parent d'un handicapé qui est mort calciné après avoir été contraint de regagner sa maison par des membres du FRAPH. Et des victimes ont identifié nombre de ces individus comme faisant partie du réseau d'organisation et de distribution de l'aide à Cité Soleil.

La Commission archidiocésaine Justice et Paix se demande jusqu'à quand peut-on tolérer que des massacreurs puissent continuer d'agir en toute liberté? L'organisation politique dénommée FRAPH s'est-elle convertie en instrument de répression politique? Pour combien de temps encore les autorités compétentes du pays et les organisations internationales resteront-elles passives face à cette situation, quand elles ne sont pas complices?

L'aide aux victimes parfois détournée ou bien compromise

S'il n'est pas possible à la Commission archidiocésaine Justice et Paix de mesurer dans quelle proportion l'aide aux victimes a été parfois détournée ou bien compromise, cependant les observations suivantes ont été aisément réalisées:

1. Des cartes destinées aux victimes délivrées par le Centre de développement et de santé (CDS) sont vendues au prix de 80 à 100 dollars à des marchandes ou des personnes non touchées par le sinistre.

2. Des bureaux du FRAPH établis dans la zone notamment à Soleil 17 empêchent bon nombre de victimes d'aller s'inscrire au bureau du CDS. Ou d'autres, parce qu'elles sont pourchassées par des membres de cette même organisation, ne peuvent pas se présenter sur l'emplacement où se trouvaient leurs maisonnettes.

3. Un nombre important de victimes ont peur de se rendre au bureau du CDS pour ne pas être appréhendées par des membres du FRAPH qui s'y trouvent.

4. Nombreuses sont des victimes locataires de leurs maisonnettes mais qui se sont vues écartées par les propriétaires. Ces derniers se sont appropriés des cartes délivrées par le CDS.

Bilan provisoire des disparitions, morts et blessés

Près de cinquante cas documentés sont enregistrés par la Commission archidiocésaine Justice et Paix.

Disparitions: Loulou Pierre, 32 ans, originaire de Petite-Rivière de l'Artibonite et père de deux enfants (Soleil 13) - Ramille Jean-Louis, 13 ans, né à Port-au-Prince (Soleil 15, en face de Soleil 17) - Joudelle Jean-Louis, 15 ans, soeur de Ramille - Francimène Jean, 42 ans, originaire de Thiotte, mère de Ramille et Joudelle - Mackenson Pierre, 3 ans - Alinan Joseph, 27 ans, originaire de St Michel de l'Attalaye (Soleil 15) ainsi que son fils Phissien Paul, âgé de 11 ans - Ilus Polynice, 25 ans, originaire de Thiotte, sa femme Camita originaire d'Anse-à-Veau et leur fils Joe Polynice âgé de 7 mois (Soleil 15) - Ives Jean-Baptiste, 20 ans, originaire de Port-au-Prince (Soleil 15) - Adancia Constant, 80 ans, originaire de Jacmel (Soleil 15) - Jacqueline Jean-Baptiste, 45 ans, originaire de Thiotte (Soleil...) - Renaud Jean, 21 ans, originaire d'Anse d'Hainault (Soleil 15) - Marie Jean, 29 ans, originaire d'Anse d'Hainault (Soleil 15) - Marietta François, 26 ans, née à Grand-Goâve (Soleil 17) - Mackenson Durain, 4 ans (Soleil 17) - Mario Alexis, 12 ans (Soleil 17) - Herby Semextant, 6 ans (Soleil 17) - Kendy Joseph, 4 ans (Soleil 17) - Rosemond Charles, 29 ans, originaire du Cap-Haïtien (Soleil 17) - Pierre Joseph, 31 ans, originaire de Naissade (Soleil 13) - Lavoit Théophile, 50 ans, originaire de Petite Rivière de l'Artibonite (Soleil 17) - Edwige Joseph, 25 ans, originaire de Thomonde (Soleil 17) - Betty Pierre, 17 ans, originaire de Léogane (Lintho 2)

Morts: André Louis, 28 ans, originaire de Baradères (Soleil 17) - Katia Isnadère, 2 ans 1/2 (Soleil 15) - Jean-Robert Dagrín, 4 ans (Soleil 17) - Francilia François, 43 ans, originaire de Jérémie (Soleil 15) - Macule Pierre, 22 ans, originaire de Jérémie (Soleil 13) - Lessage Trazil, 35 ans, originaire de Thomazeau (Lintho 2) - Vélius Joassaint, 36 ans, originaire de Baradères (Soleil 15 en face de Soleil 17) - Yves Jean, 46 ans, originaire de Port-au-Prince (Soleil 4) - Estève Jean, 60 ans, originaire de Baradères (Soleil 15) - Natacha Café, 6 ans, originaire de Jacmel (Soleil 15) - Léma Aalsey, 21 ans, originaire de Moron (Soleil 17) - Woodly Jean, 1 an, originaire d'Anse-à-Pitre (Soleil 15) - Yves Fils, 36 ans, originaire de Jacmel (Soleil 15) - Venia Massé, 3 ans, originaire de Petite Rivière de l'Artibonite (Soleil 15) - Elina Joseph, 28 ans, originaire de Mirebalais (Soleil 17) - Darlène Jean-Baptiste, 8 ans, originaire de Thiotte (Soleil 15) -

Manouchka Jean-Baptiste, 5 ans, originaire de Thiotte (Soleil 15) - Rodrigue ...adichon, 41 ans, originaire de Lascahobas (Soleil 13) - Séjène Mardi, 72 ans, originaire de Forêt des Pins (Soleil 17) - Apollon Alexandre, 30 ans, originaire d'Anse d'Hainault (Soleil 15) - Jean Edmond, 40 ans, originaire d'Anse-à-Pitre (Soleil 15) - Rosema Mondésir, 10 ans (Soleil 17)

Blessés: Jean Hilaire Georges, 26 ans, originaire de Marchand Dessalines, un bras de cassé (Brooklyn) - Jonas Charles, 8 ans, un bras de cassé (Soleil 17) - Eunide Pierre, 12 ans, une côte de cassée (Soleil 17) - Jeanne Pierre, 50 ans, originaire de Petit-Goâve, un pied gravement fracturé.

En guise de recommandations

La Commission archidiocésaine Justice et Paix tout en se déclarant préoccupée par les nombreux cas de disparitions, de morts et de blessés, souhaite:

1) Que les autorités compétentes réévaluent les mécanismes d'octroi de l'aide aux victimes, en considérant notamment le cas des victimes qui ne peuvent pas se rendre au bureau du Centre de développement et de santé en raison de la présence des membres du FRAPH.

2) Qu'une Commission d'enquête indépendante composée d'organismes nationaux et/ou internationaux soit constituée en vue de faire le jour sur:

- le cas de nombreux cadavres qui ont été transportés et jetés dans des endroits jusque-là inconnus;
- les cas de personnes portées disparues;
- les responsabilités engagées dans la journée du 27 décembre à la Cité où l'horreur était porté à son comble.

(Diffusion DIAL - En cas de reproduction, indiquer la source DIAL)

